

**CONTRAT DE MISSION D'ÉTUDE DE PROJET PERSONNALISE.**

**Mme / Mr (Nom)..... (Prénom).....,**

profession .....né à ..... , le .....

et **Mme / Mr (Nom)..... (Prénom).....,**

profession .....née à ..... , le .....

Domicilié ensemble à .....

Mais demeurant ensemble à .....

Mariés sous le régime de .....

ci avant dénommé «le (s) maître (s) de l'ouvrage »

Donne mission à :

**La S.P.R.L. Joseph BAIJOT et Fils**, ayant son siège social à 5575 PATIGNIES, rue de l'Ecole, 7, immatriculée au Registre des personnes morales de Dinant sous 0426.808.215, enregistrée sous le n° 426.808.215/12 10 11, agréée sous le n° 23044, représentée par .....

de réaliser une étude complète comprenant analyse technique, analyse financière et plan détaillé, d'un projet immobilier personnalisé comprenant une construction à édifier à (ville)....., (rue)....., correspondant à un budget fixé ..... € hors TVA (terrain non compris).

La présente étude portera sur l'analyse précise et personnelle ainsi que sur l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation du projet : soit les travaux de terrassement, maçonnerie et béton, charpente, couverture et zinguerie, menuiserie extérieure et de parachèvement plafonnage, carrelage, chape, menuiserie intérieure, sanitaire, électricité et chauffage (\* biffer les postes non compris).

Les besoins exprimés par le(s) maître(s) d'ouvrage pour la réalisation de leur maison d'habitation sont les suivants :

Sous sol : .....

Rez : .....

Etage : .....

Le coût de cette mission d'étude s'élève à un montant forfaitaire de 3.000,00 € hors TVA, soit 3.630,00 € TVA comprise.

Le coût de cette étude est payable à la signature du présent contrat, par chèque ou à verser endéans les huit jours sur le compte IBAN BE n° 91 3500 1384 7376 Code BIC BBRUBEBB.

Le coût de cette étude sera déduit du prix total de la construction dans l'hypothèse où la réalisation du projet de construction afférent au projet personnalisé serait confiée à titre exclusif à la S.P.R.L. Joseph BAIJOT et Fils.

Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat de mission d'étude est de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de DINANT.

Fait en deux exemplaires à PATIGNIES, le.....

Chacune des parties déclarant avoir reçu le sien.

S.P.R.L. Joseph BAIJOT et Fils  
(Mention « lu et approuvé »)

Le(s) maître(s) de l'ouvrage  
(Mention « lu et approuvé »)